

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ  
CAMPAGNE

Nombre de conseillers  
élus :

19

Conseillers en fonction :  
18

Conseillers présents :

13

## COMMUNE de VERNY

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2010 à 20h00 Convocation du 21 mai 2010

Sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GANSOINAT –RAVAINE, Maire de Verny

**Présents :** Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE– François VALENTIN– Victorien NICOLAS – Vincent BEMER – Chantal BRICOUT – André FABER –Maurice BOYE – Joël XOLIN – Séverine COURTOIS SENE –Bernard MULLER - André MORDENTI - Pierre NOIROT – Colette ROTTIER.

**Absents excusés :** Arnaud DEVILLEZ – Angélique JOLY - Isabelle JASKULA – André FABER – Sophie DIAMANTINI.

**Absents non excusés :**

**Procurations :** de M. Arnaud DEVILLEZ à M François VALENTIN ; de Mme Angélique Joly à Pierre NOIROT ; de Mme Sophie DIAMANTINI à Mme Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE. – de M. André FABER à Mme Séverine COURTOIS-SENE ; de Mme Isabelle JASKULA à Mme Chantal BRICOUT.

**Secrétaire de séance :** conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mlle BACHMANN Séverine est nommée secrétaire de séance

#### Point 0: Informations

**Monsieur Christian THOMAS, Trésorier, a procédé à l'analyse financière de la commune.**

**Rapporteur : Mme la Maire**

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser:

- L'ajout d'un point n°7 relatif à l'avenant n°2 du lot GROS OEUVRE concernant le marché « rénovation du groupe scolaire »

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

-décide à l'unanimité d'autoriser l'ajout d'un point supplémentaire.

#### Point 1: Demande de subventions école

**Rapporteur : Mme la Maire**

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, l'école organise un certain nombre de sorties scolaires:

- -Maternelle grande section: visite de la ferme pédagogique de ZELLEN, le 31 mai 2010 (30 élèves)
- - petite et moyenne section de maternelle: visite de la ferme de REMILLON le 10 juin 2010 (63 élèves)
- - cycle 2: Musée du sel à Marsal et Musée départemental de Vic sur Seille le 15 juin 2010 (64 élèves)
- -cycle 3: visite du Parc Archéologique de Bliesbruck Rheinheim, le 17 juin 2010 (97 élèves)

Il est demandé aux membres du conseil l'octroi d'une subvention de 8.50€par élèves soit 2159€

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

-décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 2159€pour les sorties scolaires 2010 et de prévoir cette somme au BP 2010.

#### Point 2: achat d'une tondeuse

**Rapporteur : M. Bernard MULLER**

Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'achat d'une tondeuse pour les services techniques.

Le cout de cet achat s'élève à 459 €

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

-décide à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une tondeuse pour un montant de 459€TTC.

#### Point 3: achat de jardinières

**Rapporteur : M. Bernard MULLER**

Afin de renouveler les jardinières de la commune, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser l'achat de 26 jardinières à réserve d'eau et de 26 supports en fer forgé.

Après demande de devis, il est proposé de retenir les Etablissements BICHVILLER pour un montant de 1688.70€HT soit 2019.68€TTC.

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

-décide à l'unanimité d'autoriser l'achat de jardinières et de supports pour un montant de 2019.68 €TTC.

**Point 4: Subvention exceptionnelle ADFM**

**Rapporteur : M. Victorien NICOLAS**

Cette année aura lieu au mois de septembre, la célébration des 100 ans de l'achèvement du Groupe fortifié l'Aisne.

Il est proposé aux membres du Conseil de participer financièrement par l'octroi d'une subvention de 250 € à l'organisation de cette célébration.

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

-décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'ADFM.

**Point 5: Modification de la délibération relative au contrat aidé CAE – école maternelle**

**Rapporteur : Mme la Maire**

- Vu la délibération du conseil en date du 2 juillet 2009
- Vu la convention CAE en date du 2 septembre 2009

Par délibération en date du 2 juillet 2009, le conseil municipal avait autorisé le recrutement d'une personne en contrat aidé CAE pour l'école maternelle.

La délibération précisait que le contrat débiterait le 2 septembre 2009 pour une durée de 9 mois.

Or la convention CAE a été conclue pour une durée de 10 mois et non de 9 mois.

Afin de régulariser cette anomalie, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser le recrutement de ce contrat CAE sur 10 mois et non 9.

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

-décide à l'unanimité d'autoriser le recrutement du contrat CAE – école maternelle sur 10 mois et non sur 9.

**Point 6: Fourniture et pose de luminaires – rue d'Avigy**

**Rapporteur : M. Bernard MULLER**

Il est nécessaire de procéder au remplacement d'une lanterne d'éclairage public rue d'Avigy.

Suite à des demandes de devis, les travaux de remplacement se montent à 499.93 €TTC

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

-décide à l'unanimité d'autoriser le remplacement d'une lanterne d'éclairage public rue d'Avigy dans les conditions fixées ci-dessus et de prévoir cette somme au BP 2010.

**Point 7: avenant n°2 lot 1 marché « Rénovation du groupe scolaire »**

**Rapporteur : Mme ANNEN-LACOMBE**

Dans le cadre des travaux de rénovation du groupe scolaire de Verny, la commune a signé un marché d'un montant de 31 121 euros HT pour le lot n°1 GROS ŒUVRE -VRD avec la Société LAPIERRE de Peltre.

Un premier avenant en date du 18/09/2009 a été accepté, ce dernier ne modifiait pas le montant initial du marché (modification du CCAP).

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires non prévus au marché initial ont été réalisés. Il s'agit :

- du piquetage des seuils de porte existants et de la réfection des seuils au mortier spécial pour éviter tout problème de fermeture. pour un montant de 358.25 €HT soit 428.47€TTC. Ce qui porte le montant total du marché à 31 479.25€HT soit 37 649.18€TTC.

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

-décide à l'unanimité d'autoriser la prise en charge de la dépense et d'autoriser Madame La Maire à signer l'avenant n°2 du marché «rénovation du groupe scolaire » et toutes les pièces s'y rapportant avec la Ste LAPIERRE de Peltre.

Fait et délibéré à Verny, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme:

Verny, le 28 mai 2010

Mme La Maire